

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DASCO 1028 Subvention (8.000 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 14e arrondissement.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association ARPEJ-14, 128 rue de l'Ouest (14e), (20916) dossier n° 2014_02327 pour une action intitulée « Accompagnement scolaire renforcé et aide à l'orientation pour les 3e, les lycéens et leurs familles ».

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Carrefour 14, 29 boulevard Brune (14e), (9966), répartie à hauteur de 1.000 euros dossier n° 2014_02355 pour une action intitulée « Accueil Loisirs enfants » et à hauteur de 2.000 euros dossier n° 2014_02362 pour une action intitulée « Accueil Relais Collège ».

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Danse la vie 71 rue Balard (15e) (9525) dossier n° 2014_02384 pour une action intitulée « Financement d'ateliers d'éducation par le mouvement et la musique : savoirs et savoir vivre l'intégration scolaire par l'éducation corporelle ».

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association le Moulin 23 bis rue du moulin de la Vierge (14e), (16410) dossier n° 2014_02471 pour une action intitulée « Minos et ados du moulin ».

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mains agiles 149 rue Raymond Losserand (14e), (13185) dossier n° 2014_02491 pour une action intitulée « Défilé costume du printemps ».

Article 6 : La dépense correspondante d'un montant de 8.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et ultérieurs.